Mobilisation des retraités et retraitées
Jeudi 28 septembre 2017

Parce qu'une fois de plus le gouvernement s'attaque à leur pouvoir d'achat, aux services médicaux et sociaux, neuf organisations appellent les retraité-e-s à se mobiliser dans les départements sous des formes diverses le 28 septembre.

A CHARTRES

RASSEMBLEMENT UNITAIRE CGT, CFE.CGC, FO, FSU

JEUDI 28 SEPTEMBRE

10H30 devant la préfecture

Haro sur le pouvoir d'achat des retraités

Au printemps dernier plus de 12 000 retraité-e-s se sont exprimé-e-s dans une enquête lancée par nos organisations. 80 % des personnes retraitées indiquent que leur situation financière s'est dégradée. Malgré cela, le gouvernement annonce une **baisse des pensions de 8 millions de retraité-e-s** en augmentant de 1,7 point leur CSG, sans aucune compensation.

La CSG passera de 6,6 % à 8,3 % soit une augmentation de 25 %. **Ce qui représente une perte de :**
- 204 € par an pour une pension de 1 000 € par mois,
- 306 € par an pour une pension de 1 500 € par mois,
- 408 € par an pour une pension de 2 000 € par mois.

Selon le gouvernement, il s'agit d'un « *effort pour les jeunes générations* ». Les retraité-e-s n'ont pas attendu pour faire preuve de solidarité et une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat réduira l'aide qu'ils apportent déjà aux jeunes générations.

RAPPEL/ La CSG a vu ses taux et ses recettes augmenter de manière constante sous les gouvernements successifs.

Son rendement est important (91,5 milliards d'euros en 2013, soit plus que l'impôt sur le revenu) et elle représente plus des deux tiers des impôts et taxes affectés à la protection sociale.

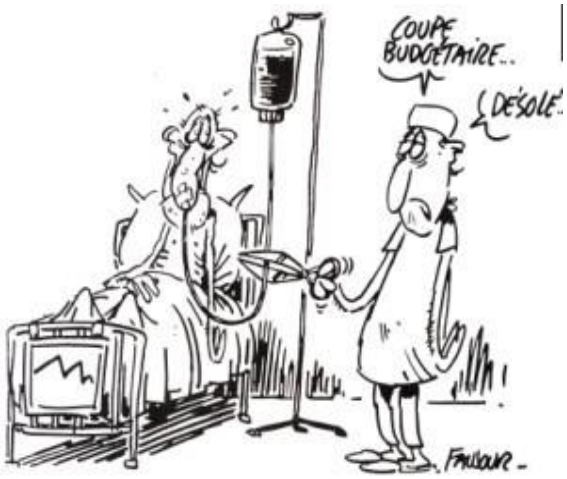
1990	**1,1 %**	**Créée par le gouvernement Michel Rocard.**
1993	**2,4 %**	**Sous le gouvernement d'Édouard Balladur.**
1997	**3,4 %**	**Sous le gouvernement d'Alain Juppé, extension de l'assiette de la CSG à certains revenus du patrimoine après l'ajout, en 1996, d'une nouvelle taxe « provisoire » de 0,5 % assise à peu près sur la même assiette que la CSG, appelée la CRDS (Contribution pour le remboursement de la dette sociale).**
1998	**7,5 %**	**Sous le gouvernement de Lionel Jospin. (6,6% pour les retraités)**
2018	**9,2 %**	**Sous le gouvernement d'Edouard Philippe (8,3% pour les retraités)**

Cette augmentation de CSG s'ajoute à une liste déjà longue d'attaques, avec la CASA de 0,3 %, la suppression de la 1/2 part fiscale pour les veuves et veufs, la fiscalisation de la majoration familiale et le blocage des pensions depuis plus de 4 ans. Et maintenant l'annonce de la **réduction de 5 € par mois de l'APL** (Aide Personnalisée au Logement) qui visera notamment les retraités locataires.

L'annonce d'une revalorisation des pensions du régime général et alignés de 0,8 % au 1er octobre ne représente, en aucune manière, une quelconque augmentation car elle ne fait que compenser l'inflation des seuls 12 derniers mois. D'autant que pour les retraites complémentaires aucune augmentation n'est prévue.

Vers la disparition des emplois aidés

Dans l'enquête menée au printemps dernier, les retraité-e-s sont quasiment unanimes à considérer que les plans d'aide à l'autonomie sont insuffisants, tant à domicile qu'en établissements.
Le gouvernement, non seulement ne prend aucune mesure pour réduire les « restes à charge » mais il s'attaque aux moyens dont peuvent disposer les établissements, les associations et les collectivités locales en supprimant les emplois aidés.
Il communique sur la disparition du reste à charge des lunettes, prothèses auditives et dentaires… sans insister sur l'augmentation correspondante des complémentaires santé, sans participation des employeurs pour les retraité-e-s.



De plus en plus de retraités ont des difficultés à faire face aux dépenses de santé.
La Sécu ne remboursant guère plus de 50%*, le reste à charge est de plus en plus important même pour ceux qui se "saignent" pour payer une mutuelle.
Quand à ceux qui n'en ont pas, c'est le renoncement aux soins courants.
Dans notre département, contrairement à Paris et la Côte d'Azur, les médecins se font rares, avec des situations critiques (Lucé, le Perche...).
Côté hospitalier c'est la tentative de suppression de services et d'une manière générale c'est « l'expulsion » du soigné au plus tôt pour rentabiliser comme si l'hôpital était une entreprise !
Il reste les cliniques privées, source de profit pour des actionnaires et où l'on se retrouve parfois malgré soi.
**Le remboursement varie en fonction du type de soins et se situe globalement entre 50 % et 70 % des frais forfaitaires.*

Prendre au plus grand nombre pour donner aux riches

Le gouvernement prévoit de prendre beaucoup dans la poche des personnes retraitées et un peu dans toutes les autres, ou presque : l'APL pour les locataires, la suppression de services publics en privant les collectivités locales des recettes de la taxe d'habitation et en supprimant 120 000 emplois de fonctionnaires…
Et il donne beaucoup aux plus riches : baisse de l'ISF, l'impôt sur la fortune, en ne prenant plus en compte les actions et obligations qui représentent 90 % du patrimoine des plus riches ; baisse de l'impôt sur les sociétés à 28 % ; cadeau aux rentiers en plafonnant l'imposition des revenus du capital à 30 %.
Les personnes retraitées n'ont pas besoin d'explications ou de pédagogie : ils ont besoin de justice sociale.

Montrons que nous refusons la baisse des pensions

Dans notre même enquête, 84 % des retraité-e-s considéraient que les politiques menées avaient négligé ou ignoré leur situation.
Ces dernières années les actions menées à l'initiative des organisations de retraités ont permis de « limiter la casse » : les personnes non imposées en 2015 n'ont pas payé d'impôt en 2016 et 2017, les seuils de déclenchement de la CSG ont été relevés, l'APA a été légèrement augmentée...

Alors oui les retraité-e-s ont de bonnes raisons de se mobiliser pour éviter de nouvelles dégradations importantes de leur pouvoir d'achat, obtenir une évolution des pensions liée à l'évolution des salaires et une amélioration importante de la prise en charge de la perte d'autonomie.